

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas qu'on pense, malgré ce que je vais dire, que nous devrions laisser tomber la question. Je crois que nous pouvons encore trouver un moyen de permettre au Parlement de vérifier d'avance les sommes dépensées. D'ici à ce que nous ayons trouvé ce moyen, il est d'autant plus important que le comité des comptes publics effectue cette vérification après coup. On prétend parfois qu'il est alors trop tard, que l'argent a déjà été dépensé. Il reste quand même salubre de relever les dépenses illégales ou extravagantes. Il faut intensifier la protestation, et je reconnais avec le député de Wellington (M. Hales) qu'il faut augmenter le personnel et les ressources du comité des comptes publics.

Il faut aussi considérer autre chose, monsieur l'Orateur. On nous dit souvent que l'auditeur général ne se contente pas d'élaborer un rapport après la fin de l'année financière et de nous le présenter en se fondant uniquement sur ce qui s'est passé, une fois que tout est terminé, mais qu'il effectue une vérification comptable permanente pendant toute l'année. On nous dit souvent qu'il découvre de nombreux points à corriger et que ceux-ci le sont sur-le-champ. On a également laissé entendre qu'il trouve parfois des points qu'il juge litigieux et qu'il doit se disputer avec les responsables des ministères. Il peut avoir ou non gain de cause. Il me semble, monsieur l'Orateur, que nous pourrions accélérer la procédure suivant laquelle ces questions sont portées devant le comité des comptes publics par une disposition prévoyant que l'auditeur général devra témoigner devant le comité à intervalles réguliers pour lui signaler les difficultés qu'il a éprouvées. Pour reprendre les termes employés par le député de Wellington, le comité des comptes publics est le bras droit de l'auditeur général. Je crois qu'il est vrai de dire qu'un bon comité des comptes publics fait un bon auditeur général, et vice versa.

J'insiste beaucoup pour que nous nous préoccupions un peu de cette question. Il s'agit de tenir compte du fait que ce que nous avions coutume de faire au comité des subsides ne se fait plus; il s'agit de tenir compte du fait que le seul contrôle efficace auquel les dépenses sont soumises avant d'être effectuées est le contrôle exercé par le Conseil du Trésor avant même que l'on nous soumette le Livre bleu des prévisions. Cela ne me satisfait pas, mais c'est la situation telle qu'elle se présente. Cette situation étant ce qu'elle est, il me semble que le contrôle exercé par le comité des comptes publics devrait être intensifié. Il nous faut davantage de contrôles de ce genre et il conviendra de prendre des dispositions semblables à celles que je viens d'émettre, afin de permettre à l'auditeur général de faire rapport régulièrement au comité des comptes publics.

Je me répète, monsieur l'Orateur, mais puis-je m'exprimer autrement. Par le fait même que nous n'exerçons pas sur les cordons de la bourse le contrôle que nous pensons avoir ou, au moins, que nous pensons que nous devrions avoir, les travaux du comité des comptes publics prennent beaucoup plus d'importance. Je suis heureux qu'on ait institué le règlement selon lequel un député de l'opposition doit présider ce comité. Certes, je partage l'avis de ceux qui prétendent que depuis la dernière décennie,

le comité a accompli du meilleur travail qu'il ne l'avait jamais fait auparavant. Renforçons-le par tous les moyens possibles, car il est bien important pour un gouvernement moderne, à une époque de dépenses massives, que les représentants des Canadiens contrôlent raisonnablement ces dépenses.

**M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent):** Monsieur l'Orateur, je ne vais pas retarder bien longtemps les travaux de la Chambre, mais j'aimerais consigner au compte rendu une ou deux idées. Depuis de nombreuses années, le coût de nos comités me préoccupe ainsi que les frais de ces comités qui montent en flèche.

• (3.20 p.m.)

A mon avis, le député a une double responsabilité; d'abord, faire connaître ses idées sur les mesures législatives qu'on soumet à la Chambre pour qu'elle les adopte. Ensuite, et je ne sais pas du tout si je les donne dans l'ordre, passer les dépenses au crible, et mes électeurs, que je représente, considèrent que c'est là l'un des devoirs du député. Si nous ne nous acquittons pas consciencieusement de cette partie de nos fonctions, nous négligeons vraiment, je crois, notre devoir.

J'aimerais au début féliciter les membres du comité des comptes publics. J'en ai fait partie pendant quelque temps au cours de la session dernière et je connais bien ses rouages. Ses membres étaient passablement pondérés. Leur président s'acquitta fort bien de sa tâche. Je veux parler des frais de fonctionnement du comité. Il est un des rares comités à la Chambre qui aient voyagé au loin—il s'est rendu à Halifax visiter le fameux *Bonaventure*—et qui aient engagé tout au moins les frais de déplacement.

J'ai été heureux d'entendre le secrétaire parlementaire exposer les avantages du système des comités. Jusqu'à un certain point, je suis de son avis. L'étude approfondie qu'il a recommandée est, on ne saurait le nier, une idée excellente. Je me souviens d'un autre comité, celui des prévisions budgétaires en général, dont je faisais partie l'an dernier. Il était, lui aussi, bien présidé et il a fait bon nombre d'études, bien que d'une façon superficielle, malheureusement. D'après un article paru dans le *Telegram* de Toronto la semaine dernière, ce comité a fait des dépenses de deux millions de dollars. J'ai été le seul à en parler à la Chambre. Ce à quoi je m'oppose, et l'orateur précédent y a fait allusion, c'est qu'avant même qu'on ait l'occasion d'examiner ces dépenses, elles sont devenues un fait accompli. L'argent est déjà dépensé.

L'orateur précédent a mentionné les dépenses de l'ordre d'un million de dollars faites par le comité spécial de la pauvreté et par celui des media.

La chose qui me préoccupe vivement est que le comité de la constitution, m'a-t-on dit, a dépensé \$32,000 lors d'un voyage au Manitoba. Il a annoncé que 34 autres incursions auront lieu. Seize d'entre eux, monsieur l'Orateur, sont arrivés à Halifax il y a quelque temps, accom-